

SMPD VILLE DE DIJON

Convention de partenariat Société de Minéralogie et Paléontologie Dijonnaise – Ville de Dijon

La présente convention cadre est établie entre

La Société de Minéralogie et Paléontologie Dijonnaise,

Association loi 1901 N° 212001442, déclarée en Préfecture de la Côte d'Or, SIRET 507 992 550 00016, dont le siège est situé au Centre Social des Grésilles, rue Jean XXIII 21000 DIJON, représentée par Monsieur Jacques ROSSI, en sa qualité de président, ci-dessous dénommée la SMPD,

et

La Ville de Dijon,

représentée par son Maire en exercice, agissant au nom et pour le compte de la Ville en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2014, ci-dessous dénommée La Ville.

EXPOSÉ PRÉALABLE

La **SMPD** a pour but de regrouper toute personne désireuse d'approfondir ses connaissances des sciences de la terre : Minéralogie, Paléontologie, Pétrographie et Géologie générale, et de contribuer, seule ou en association, à la découverte, la mise en valeur, la gestion, la protection et la conservation de tout site minéralogique ou paléontologique et d'objets géologiques extraits en milieu minier ou en carrière, en particulier au niveau régional (Annexe 1).

La SMPD est adhérente au Centre de Culture Scientifique, Technique et Industriel de Bourgogne (CCSTIB), à la FFAMP (Fédération Française des amateurs en Minéralogie et Paléontologie) et respecte de fait son code de déontologie. De plus, elle soutient Géopolis dans sa démarche de rapprochement des acteurs (scientifiques et amateurs) des sciences de la terre.

La SMPD participe à la vulgarisation des sciences de la terre, à travers ses expositions biennales, sa participation à la Fête de la Science et ses conférences. **Voir annexe 1**

La Ville, par l'intermédiaire du Jardin des sciences (ci-dessous dénommé JDS) a pour mission de diffuser et faire partager les savoirs scientifiques en proposant une vision globale de la diversité du vivant et en favorisant le développement des sciences

participatives.

Pourquoi un rapprochement Ville de Dijon/SMPD ?

La SMPD réalisait depuis 1977 et jusqu'à 2009, avec le soutien de la Ville, des expositions Minéralogiques et Paléontologiques au Cellier de Clairvaux. L'entrée payante permettant de financer l'exposition et le fonctionnement/investissement de la SMPD pour deux ans.

Le désir d'évoluer vers la gratuité des entrées afin de permettre à un public plus nombreux de profiter de ses expositions l'a amenée à:

- d'une part rechercher auprès de la Ville les moyens financiers de fonctionnement/investissement ;
- d'autre part se rapprocher du JDS qui reçoit des visiteurs scolaires, possède des savoir-faire dans le domaine et dont la vocation est la diffusion des savoirs scientifiques.

Compte tenu de ce préambule, il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention formalise la volonté réciproque des parties de travailler ensemble pour le rayonnement de l'exposition temporaire réalisée en commun, et ce dans le périmètre de leurs prérogatives respectives.

La SMPD réalisera son exposition biennale dans les locaux de « La grande Orangerie ».

L'exposition reste « SMPD » mais sa conception, celle des activités périphériques, la communication, etc. sont réalisées en commun, chacun apportant ses moyens, et son expertise.

Cette manifestation de prestige associera des spécimens ou moulages spectaculaires (empruntés ou loués) à la présentation de spécimens minéralogiques et paléontologiques appartenant aux membres de la SMPD. La SMPD pouvant faire participer sous sa responsabilité les partenaires (musées, collectionneurs, associations, sociétés) de son choix.

L'exposition

« Les reptiles volants au temps des dinosaures »

Le squelette du Quetzalcoatlus (moulage grandeur nature 4,5 m de hauteur, 4 m de large et 3,8 m de profondeur loué à la société Eldonia, située à Gannat dans l'Allier) est le point d'appel de cette exposition. Entouré d'autres moulages, il sera le guide de l'exposition et permettra de faire découvrir à un large public les thèmes que nous développerons. En voici la présentation succincte. L'équipe de conception affinera et fera évoluer ces thèmes.

Autour du Quetzalcoatlus

Diaporama dernières actualités en matière de découverte des Ptérosaures, Diorama, explication de l'évolution du vol.

Une histoire du fossile à l'actuel

Présentation de spécimens fossiles¹ de l'Ordovicien au miocène présentant des similitudes visuelles avec des espèces actuelles. Radiations ponctuées par des visuels. Panneaux sur les grandes extinctions .

L'apport des amateurs à la paléontologie

Sauvegarde de spécimens paléontologiques lors de travaux.

Publications en collaboration avec l'université de spécimens trouvés par des membres de la SMPD. Spécimens spectaculaires présentés au public etc..

Une partie minéralogique

Le public admirera la beauté des minéraux et la perfection des cristaux¹. Commentaires sur la cristallisation.

Article 2 - Durée

Cette exposition sera ouverte au public du samedi 3 octobre au dimanche 25 octobre 2015.

Les travaux de mise en place débuteront le lundi 28 septembre. La dépose se terminant avant le 29 octobre.

Article 3 - Conception

L'objet est de travailler en commun à la conception de cette exposition. La SMPD y travaille sur un rythme de réunions mensuelles (de 20 à 23 h) à la mairie annexe des Grésilles, généralement depuis le mois de mai de l'année précédente.

Le JDS désignera la ou les personnes de son choix qui feront partie de l'équipe de conception. Elles peuvent participer à ces réunions de travail.

Cette équipe de conception est seule habilitée à établir le contenu de l'exposition, et de ses documents annexes, ainsi que le rôle de chacun en fonction de ses moyens et de son expertise.

Les comptes-rendus de ces réunions validés au fur et à mesure des rencontres feront foi.

Article 4 - Apport des parties

La SMPD apporte :

- sa capacité à réaliser des expositions et son savoir-faire ;
- les connaissances de ses membres en minéralogie et paléontologie ;
- la disponibilité des échantillons minéralogiques et paléontologiques, des collections de ses membres, nécessaires à l'exposition ;
- son réseau de sociétés amies et ses partenaires ;
- la force de travail bénévole de ses membres ;
- son matériel d'exposition.

La Ville apporte :

- son expertise en termes d'expositions et de communication ;
- des moyens éventuels en personnel lors du montage (barrière) dans la limite des possibilités de l'équipe technique du JDS ;

1

- ses réseaux de correspondants et de partenaires ;
- ses locaux, en l'occurrence la Grande Orangerie pour l'exposition et la salle de projection du planétarium pour réaliser une conférence ;
- du mobilier nécessaire à l'exposition ; tables destinées à supporter les vitrines de la SMPD, chaises, grilles, panneaux et matériel d'exposition complémentaire ;
- éventuellement des plantes vertes ;
- si elle en dispose, mise à disposition d'un véhicule avec nacelle permettant le montage du Quetzalcoatlus (tête culminant à 4,5m de haut) ou un échafaudage ;
- si elle en dispose, une mise à disposition de véhicules (si ceux-ci conviennent) destinés au transport de matériel des deux partenaires ou à aller chercher des échantillons tels que moulages, à « Eldonia » ou dans un autre musée ;
- l'utilisation suivant modalités à définir de ses panneaux d'affichage lumineux et de ses systèmes d'information vidéo.

Elle sera sollicitée pour fournir le vin d'honneur de la manifestation ; elle pourra également fournir quelques travaux d'impression (guide pédagogique).

Article 5 - Propriété de l'exposition et des documents connexes

La SMPD reste « propriétaire » de l'exposition. Elle pourra en réutiliser tout ou partie lors d'autres expositions. Les documents conçus en commun pourront être réutilisés par chacune des parties avec une simple information à son partenaire.

Article 6 - Financement

La SMPD montera l'année précédant l'exposition un dossier de financement de celle-ci : « demande de culture scientifique et technique » auprès du CCSTIB dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région. Les moyens humains (bénévoles ou non), matériels (SMPD, Ville de Dijon ou autres) y figureront au titre de prestations en nature afin de donner sa dimension financière à l'évènement.

Article 7 - Horaires (ouverture au public, mise en place et gardiennage)

La SMPD souhaite que l'exposition soit ouverte au public en continu de 9 à 18 h week-end compris et chaque mercredi de 18h30 à 20h pour une visite guidée à un groupe de 20 personnes maximum par un paléontologue. Le gardiennage de l'exposition pendant les horaires d'ouverture sera assuré par les membres de la SMPD.

Si une présence sécurité (personne qualifiée de type SIAP) doit être assurée pendant les heures d'ouverture de l'exposition, elle le sera :

- soit, si elle en dispose, par un membre de l'association qualifié et ayant reçu par un agent SIAP 3 du JDS une information concernant l'ouverture et fermeture des lieux, l'emplacement des extincteurs etc. et ce, dans le respect de la législation afférente aux Etablissements Recevant du Public ;
- soit par un agent JDS qualifié de type SIAP. Dans ce cas, les horaires d'ouverture seront établis en fonction des moyens que le JDS sera en mesure de mobiliser en dehors de ses horaires d'ouverture (de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi et de 14h à 18h les samedi et dimanche) et, de ce fait, l'amplitude horaire de l'exposition pourra faire l'objet d'une révision.

Selon les modalités qui seront convenues à l'avance avec l'équipe d'astreinte du JDS, il pourra être attribué à la SMPD les clefs nécessaires à l'accès au bâtiment et un code permettant d'activer/désactiver le système de sécurité de la grande Orangerie.

Le parc du JDS peut être fermé (et de ce fait l'accès à l'exposition) en cas de force

majeure

La mise en place sera réalisée par les membres de la SMPD, les techniciens du JDS apportant leur connaissance des locaux et de la sécurité.

Lors de la mise en place et de la dépose, il sera nécessaire de définir un ou deux soirs où les membres de la SMPD pourront travailler tard afin de mettre en place leurs échantillons. Les échantillons des membres de la SMPD ou provenant de collections ou de partenaires sollicités par la SMPD seront manipulés exclusivement par les membres de l'association.

Article 8 - Echantillons exposés

La SMPD garantit que les échantillons minéralogiques et paléontologiques présentés par ses membres, et ses invités sont en règle vis-à-vis de la législation en vigueur.

Article 9 - Animation et scolaires

En complément de l'exposition, seront proposées des activités autour de sa thématique:

- les week-ends, atelier de dégagement de fossiles animé par la SMPD ;
- possibilité de conférence en collaboration avec l'université. Si cette option est retenue, la conférence se déroulera dans le Planétarium du JDS situé au Pavillon du Raines et la sécurité sera assurée par l'équipe du JDS.

Un livret d'accompagnement à l'exposition sera réalisé et son contenu sera validé par le Jardin des Sciences.

Une large place sera faite à l'accueil des scolaires qui seront reçus en semaine avec leurs enseignants dans le cadre de visites guidées avec remise d'une boîte d'échantillons originaux de fossiles et minéraux. Une boîte d'échantillons sera également remise au service médiation du JDS pour un usage pédagogique.

Article 10 - Vente éventuelle

La SMPD s'interdit de vendre des échantillons minéralogiques ou paléontologiques. Par contre elle pourra pratiquer à son profit la vente d'ouvrages de « Sciences de la terre » en accord avec des éditeurs tels que le BRGM, Les Editions du Piat, ou d'autres, ainsi que ses propres publications.

La SMPD se charge de la demande de « vente au déballage ».

Article 11 - Assurances SMPD

La SMPD souscrit au contrat MAIF/Géopolis n° 2755181J.

Deux parties à cette assurance.

- une individuelle pour chaque adhérent à Géopolis.
- l'autre souscrite par la SMPD garantit celle-ci en responsabilité civile pour toutes les manifestations qu'elle organise.

« Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout évènement de caractère accidentel survenant au cours des activités de loisirs en lien avec la minéralogie la géologie, ou la paléontologie, organisés par les clubs affiliés « loisirs », ainsi que sur les trajets pour se rendre aux lieux de ces activités et en revenir.

Sont garantis :

- les activités de minéralogie, géologie, paléontologie organisées par les clubs affiliés.
- les stages, réunions, activités promotionnelles
- les expositions de durée maximum de 10 jours et de 77000 euros.
- la pratique personnelle de la minéralogie, géologie et paléontologie. »

Le contenu de ces contrats est visible sur le site de Géopolis : <http://www.geopolis-fr.com/lois.html>

Les garanties figurent sur le document téléchargeable à cette adresse <http://www.geopolis.fr/download/maif.pdf>

La SMPD a engagé avec la MAIF Dijon l'extension du contrat au-delà des 10 jours et des 77000 euros (la finalisation de ce document nécessite de monter une liste valorisée des échantillons exposés, ce qui ne peut être fait qu'à un stade avancé de conception de l'exposition).

La SMPD fournira copie de ses récépissés d'assurance.

La Ville assure les locaux de la Grande Orangerie.

Article 12 - Communication/promotion

Les logos des organisateurs et partenaires seront mentionnés sur tous les supports de communication,

Ces documents seront soumis avant impression au Service Communication du Cabinet du Maire.

Concernant l'inauguration, le projet de carton d'invitation et la liste des invités seront transmis au Cabinet du Maire.

Ces documents devront être soumis pour validation au Service Communication du Cabinet du Maire par l'intermédiaire du JDS. Aussi la SMPD s'engage à faire parvenir au JDS les visuels (format PDF ou JPEG) avant l'impression par courriel. Concernant les invités, la SMPD s'engage par ailleurs à communiquer la liste pour validation du Cabinet du Maire, ainsi que le texte d'invitation.

Concernant les relations presse, si la SMPD souhaite qu'elles soient assurées par la Ville, elle s'engage à faire parvenir une présentation détaillée de la manifestation afin d'élaborer un communiqué de presse qui pourra être diffusé à la presse locale.

L'impression des supports de communication est à la charge de la SMPD. La Ville pourra apporter son appui pour en assurer la diffusion dans des structures de proximité dépendant du Pôle Vie des Quartiers. La diffusion à d'autres partenaires sera assurée par la SMPD.

Article 13 - Responsabilités

L'exposition est de la responsabilité de la SMPD. Comme vu dans les articles précédents elle est conçue en commun par les deux parties, chacune s'engageant à mettre en œuvre et réaliser les décisions prises par l'équipe de conception.

Article 14 - Bilan

Un bilan sera réalisé en commun par les deux partenaires dans les deux mois suivant l'exposition. Il devra traiter au moins de la fréquentation (par type de visiteur), de ce qui s'est bien ou moins bien passé, et du respect des engagements des partenaires.

Article 15 - Reconduction/Résiliation

La trame de la présente convention élaborée pour l'exposition « Les reptiles volants au temps des dinosaures » peut être utilisée dans le cadre d'autres expositions organisée par

la SMPD. Le partenaire désireux de la dénoncer devra le faire au moins 18 mois avant l'exposition suivante de la SMPD, soit au vu de la biennialité dans les trois mois suivant celle-ci.

Fait à Dijon

Le.

En deux exemplaires originaux

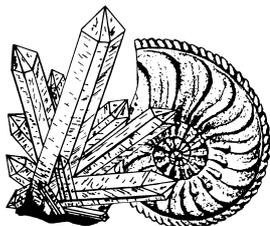
**Pour la SMPD,
le Président**

**Pour la Ville de Dijon.
L'Adjointe déléguée à la Culture, à
l'Animation et aux Festivals,**

Jacques ROSSI

Christine MARTIN

Annexe 1 Présentation de la Société de Minéralogie et de Paléontologie Dijonnaise (SMPD)



SOCIETE DE MINERALOGIE ET DE PALEONTOLOGIE DIJONNAISE

Association Loi 1901 N° 212001442 Préfecture de la Côte d'Or

Centre Social des Grésilles Rue Jean XXIII 21000 Dijon

<http://smpd.fr/>

SIRET 5/0/7/9/9/2/5/5/0 0/0/0/1/6

Fondée en 1976, la SMPD compte une cinquantaine de membres

Extraits des statuts

Les articles 2 et 2 bis de ses statuts (modif en date du 10 avril 1995) précisent son but et ses activités.

Article 2

Cette association a pour bût de regrouper toutes personnes désireuses d'approfondir ses connaissances dans les sciences de la terre : Minéralogie ,Pétrographie ,Paléontologie et Géologie générale, de contribuer seule ou en association à la découverte, la mise en valeur, la gestion ,la protection et la conservation de tout site minéralogique ou paléontologique et d'objets géologiques extraits en milieu naturel, minier ou en carrière, en particulier au niveau régional.

Article 2 bis

Des réunions mensuelles permettront des séances d'initiation, de consultation et d'échange.

Des sorties sur le terrain seront organisées.

Les adhérents s'engagent à respecter les sites et à ne pas piller les gisements à observer dans le plus grand respect le code de déontologie de la Fédération Française des Amateurs de Minéralogie et de paléontologie.

Une bibliothèque sera constituée, les livres seront prêtés aux adhérents.

Eventuellement des expositions seront organisées.

Toute vente ou bourse à but lucratif est interdite et sera sanctionnée par l'article 7 des présents statuts.

QU'EN EST-IL DANS LA RÉALITÉ ?

La SMPD adhère à

<i>La FFAMP qui dispose des agréments des ministères ci-dessous</i>	<i>Géopolis</i>	<i>CCSTIB</i>
  		

Elle participe à la vulgarisation des sciences de la terre à travers ses expositions et ses participations aux fêtes de la science

Ses **expositions biennales**, implantées au Cellier de Clairvaux depuis de longues années, sont destinées à tout public, avec une réelle intention didactique, en renouvelant le thème à chaque expo. Elles font une large part à la jeunesse en recevant des écoles (avec des animateurs dédiés), en faisant participer les jeunes à des ateliers de dégagement de vrais fossiles et en donnant à tous les visiteurs quelques échantillons minéralogiques et paléontologiques.

Ces visites sont très appréciées, en témoigne un extrait du livre d'or de l'exposition 2009.

Nous participons aux **fêtes de la science** en organisant un stand depuis plus de dix ans.

Kim-Yan Lhuon c'était bien et en plus on pouvait prêter des fossiles.
Ses humeurs c'était super.

Esthèle c'était super bien expliquer
Emma c'était super beau
Barman c'est génial

Merci pour cette visite si enrichissante.
Bonne explication, de magnifiques présentations
une multitude de cailloux. On en prend pleins les yeux. Bonne continuation à tous.

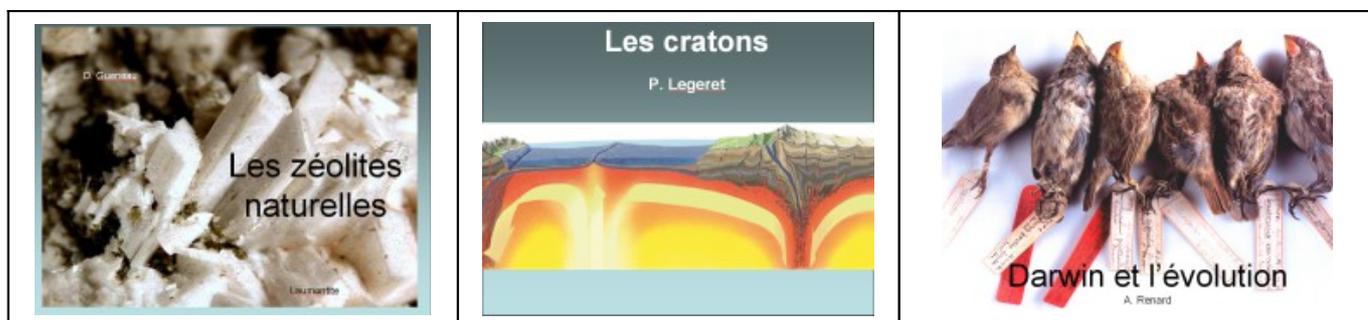
Tous les enfants ... j'ai dit le c'est super
(un siècle dans une minute) Raphaël
Tas réussi - MAGNIFIQUE
Sed

Les quatre dernières expositions

2003 avec la participation du musée de Semur	2005 avec l'Archéofaune Comtoise	2007 avec Eldonia	2009 avec Eldonia et le MHN d'Autun

Conférences mensuelles par des membres de la SMPD et des chercheurs/enseignants invités de l'uB.

Quelques exemples en 2009 :





Sorties sur le terrain au moins mensuelles. Occasion de rencontrer des amateurs d'autres clubs français ou étrangers.

Sorties 2009 :

Janvier : MHN d'Autun

Février : Le Pleinsbachien des environs de Vesoul avec le club de Dampierre sur Salon

Mars : Callovo-Oxfordien de Plombières

Avril : L'Argentolle

Avril : Oursin du Crétacé d'Olazagutia (Espagne) et minéraux du pays basque

Mai : Les calcaires primaires d'Antoing (Belgique) avec le club de Bruxelles et anciennes mines des Ardennes

Juin : Les alpes en Maurienne

Aout : Recevons nos amis Belges à Vaivres et L'argentolle, avec le club de Dampierre

Septembre ; L'Argentolle

Octobre : Carrière de Chaux

Novembre : La lino

Décembre : Le bathonien de Vandenesse (58)

Publication

Nous avons réalisé en 2005 ce document : « Un inventaire paléontologique en Bourgogne », reprenant l'exhaustivité des espèces (ou genre) trouvés par les membres de la SMPD.

Un chapitre "Critères de description des Ammonoïdés"

Un chapitre "Le phénomène de fossilisation"

Un chapitre "Géologie générale de la Bourgogne"

13 sites paléontologiques détaillés

Pleinsbachien de Remilly en Montagne (21)

Callovo-oxfordien Dijonnais (21)

Toarcien du Charollais et du Brionnais (71)

Toarcien et Aalénien du Rhone (69)

Bathonien des Amognes (58)

Albien de l'Aube (10)

Oxfordien Jurassien (39)

Le "grand-est"

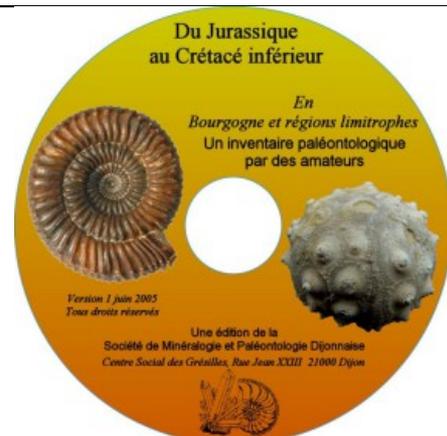
etc.

Stratigraphie et étude des terrains

Les espèces rencontrées sur chaque site

Plus de 1600 spécimens

Plus de 2600 photos



TRAVAIL AVEC L'UB : Les membres de la SMPD présentent leurs trouvailles « bizarres » aux chercheurs et enseignants-chercheurs. Ceci à déjà aboutit en 2008 à une publication d'un spécimen de et avec N. Bonnot par J.-L. Dommergues sur **Epideroceras hugi** (Dommergues J.-L. & Bonnot N. 2008. Présence en Bourgogne d'Epideroceras hugi Donovan, 1958, une ammonite rare du Sinémurien supérieur : ontogenèse, statut spécifique et parenté. *Revue Scientifique Bourgogne-Nature*, 6 : 76-84.)

Un autre spécimen est en cours d'étude.

La convention uB/SMPD devrait être finalisée et signée dans le premier semestre 2010. Elle pourra être communiquée sur demande.

PROJETS IMMÉDIATS ET À MOYEN TERME.

Fête de la Science 2010

Exposition biennale de 2011. Envie d'évoluer vers la gratuité. Or nos revenus de fonctionnement et investissements pour deux années proviennent de ces expositions.

Publication sur le Sinémurien en Bourgogne. Objectif exposition 2011. Réaliser un inventaire de spécimens fossiles de cet étage provenant de sites bourguignons. Y adjoindre une description des sites, du stratotype et un reportage sur le Musée de Semur.

Collaborations recherchée avec le Musée de Semur, l'université, les exploitants éventuels et les collectionneurs.

Une convention a été signée dans ce but entre SMPD et l'exploitant de l'écopole de Vic de Chassenay.

Le Président SMPD